



# TRAVAUX DE BACHELOR

FILIÈRE ÉCONOMIE  
D'ENTREPRISE

# LE TRAVAIL DE BACHELOR

À la fin de ses études, chaque étudiant-e d'une Haute École Spécialisée doit effectuer une recherche autonome dans son domaine de spécialisation et la documenter dans un rapport. Dans ce travail, il-elle doit démontrer qu'il-elle sait appliquer son savoir sur un problème réel et en tirer des recommandations, le tout pour un volume de travail d'environ 360 heures.

L'étudiant-e mène une réflexion sur son thème, recherche des informations et récolte des données afin de mener une analyse qui conduit à des recommandations. Ce processus amène l'étudiant-e à proposer un plan d'action et de mise en œuvre à l'organisation d'accueil.

La rédaction d'un rapport conclut le travail. Il contient la question de recherche, les méthodes utilisées, les sources examinées, les expériences faites, les résultats ainsi que les recommandations adressées à l'organisation confiant le travail.

L'organisation confiant le travail peut avoir des formes juridiques et tailles variées, allant d'une petite association ou d'une start-up, à une entreprise internationale, publique ou privée, en passant bien entendu par les PME. L'étudiant-e bénéficie d'un coaching sur toute la durée de l'étude de la part de la Haute École et d'un-e enseignant-e (conseiller-ère).



# QUEL EST LE DÉROULEMENT ?

## RECHERCHE DE SUJETS

Dès la rentrée de septembre, les étudiant-e-s approchent activement des organisations pour définir avec elles une problématique de travail de Bachelor.

## DÉFINITION DE L'ÉTUDE

La définition de l'étude est validée par une commission au sein de la Haute École. Il est possible que des modifications soient demandées. L'étude doit satisfaire, d'une part, aux attentes de l'organisation confiant le sujet, mais également aux exigences de la Haute École.

## PRÉ-ÉTUDE

Avant l'étude sur le terrain, un travail préparatoire est effectué. Pendant ce temps, l'étudiant-e détermine plus précisément les tâches à entreprendre et récolte des informations sur son sujet (état de la littérature).

## ÉTUDE PRATIQUE

L'étude pratique se déroule sur le terrain avec les différentes enquêtes prévues. Pendant ce temps, l'étudiant-e travaille de manière autonome. À la fin, l'étudiant-e dépose un rapport final.

## DÉFENSE DU TRAVAIL

Dans tous les cas, l'étudiant-e présente ses résultats à l'organisation. L'évaluation du travail est laissée essentiellement à un jury, composé du-de la conseiller-ère et d'un-e expert-e externe, choisi-e parmi une sélection soumise au préalable à l'organisation confiant le travail.

# QUEL SUJET POUR MON ORGANISATION ?

Les sujets de travaux de Bachelor en Économie d'entreprise peuvent découler de nombreux domaines. En voici quelques-uns parmi d'autres :

Finance, Marketing, Ressources humaines, Développement d'affaires, Communication, Développement durable, Économie publique / touristique, etc.

Ci-dessous, vous trouverez quelques questions qui pourront vous aider dans la définition / conception de votre sujet :

- Est-ce qu'il y a une situation dans mon environnement direct / indirect professionnel que j'ai envie d'améliorer ?
- Est-ce que j'ai besoin d'informations, d'études ou de données pour m'aider à prendre une décision ?
- Quel est le type de résultats que j'attends ?

Quelques exemples possibles de sujets de travaux de Bachelor :

- Évaluation financière et proposition de scénarii de transmission d'entreprise
- Analyse du processus d'intégration des nouveaux collaborateurs-trices au sein de l'entreprise
- Étude du potentiel de marché d'un nouveau produit et élaboration d'une stratégie marketing
- Étude d'opportunité de développement d'une entreprise dans le but d'augmenter sa clientèle sur le marché romand

D'autres exemples concrets de titres et résumés publiables des travaux de Bachelor sont disponibles sur [tb.heig-vd.ch](https://tb.heig-vd.ch)



# AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

## RECOMMANDATIONS ET ACCÈS AUX DONNÉES DE L'ÉTUDE

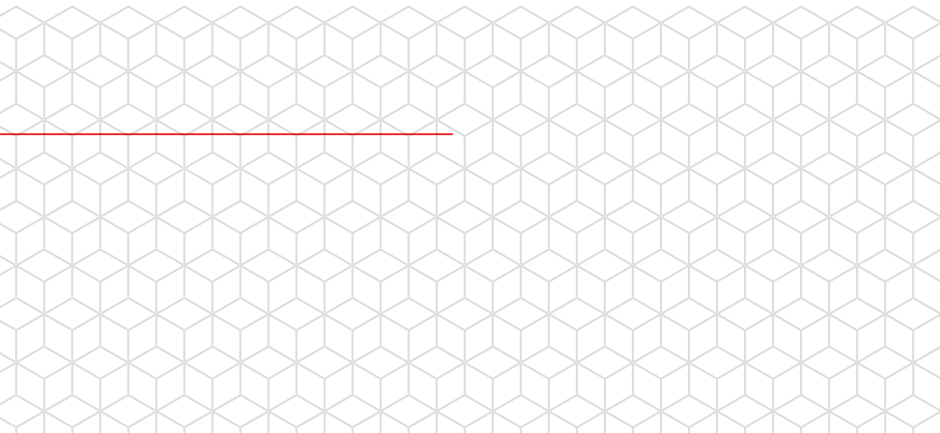
L'entreprise dispose de tous les résultats et de toutes les données récoltées par l'étudiant-e. De plus, elle bénéficie également de propositions de recommandations susceptibles de donner des pistes inédites à son activité.

## FUTUR-E-S COLLABORATEURS-TRICES

Par son travail, l'étudiant-e découvre l'entreprise et ses collaborateurs-trices. Parallèlement, l'entreprise peut observer le savoir, le savoir-faire et le savoir-être de l'étudiant-e.

## ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU RÉSEAU DES HAUTES ÉCOLES

Les entreprises pour lesquelles des étudiant-e-s ont travaillé dans le cadre du travail de Bachelor bénéficient d'une visibilité au sein des HES. Elles pourraient être appelées comme expertes ou partenaires lors de travaux futurs et intégrer les réseaux de collaboration entretenus par les Hautes Écoles.



# RESPONSABILITÉS POUR L'ENTREPRISE

## ACCÈS À L'INFORMATION

La charge principale du répondant de l'entreprise est de fournir l'accès aux informations nécessaires pour l'étude, à savoir: la documentation, les statistiques, les indicateurs et/ou possibilités d'interviews et d'enquêtes avec les collaborateurs·trices.

## DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

L'entreprise a pour responsabilité d'explicitier ses objectifs, dans le cadre de ses échanges avec l'étudiant·e. Il est possible que le contexte évolue en cours de travail et que l'étudiant·e soit amené·e à revoir ses objectifs, en collaboration avec l'organisation qui l'accueille.

## INVESTISSEMENT EN TEMPS

Le temps investi peut varier en fonction du thème choisi, de l'étudiant·e et des attentes de l'entreprise.

Pour donner une valeur de référence: l'entreprise doit compter entre 10 et 20 heures pour l'accompagnement d'un travail de Bachelor.

En règle générale, les points de contact suivants sont à planifier:

- Définition de l'étude
- Introduction à l'entreprise et l'environnement du travail
- Séances ponctuelles pendant le travail pour répondre aux questions ouvertes et donner du feedback sur l'avancement du travail
- Disponibilité pour donner des renseignements et établir des contacts
- Encadrer la collecte de données

# MODALITÉS DE LA COLLABORATION

## TRAVAIL DE L'ÉTUDIANT·E

Le travail de Bachelor est un travail d'étudiant·e, réalisé dans un cadre académique. Sauf accord contraire, la propriété intellectuelle du travail de Bachelor revient à la HEIG-VD et l'étudiant conserve les droits d'auteur sur son travail. Les résultats sont à la disposition de l'entreprise, pour ses besoins propres. Si l'entreprise souhaite des garanties sur la qualité ou les résultats du travail, il est possible de conclure des mandats avec l'institut de la Haute École ([iide.heig-vd.ch](http://iide.heig-vd.ch)).

## COLLABORATION AVEC LA HAUTE ÉCOLE

Pendant le travail, le contact se déroule principalement entre l'étudiant·e et l'entreprise. En principe, c'est à l'étudiant·e qu'incombe de gérer la relation entre l'organisation confiant l'étude et la Haute École. En cas de questions ou problèmes concernant le déroulement du travail, le·la conseiller·ère ou responsable de filière sont à disposition.

## RÉMUNÉRATION

Un travail réussi est couronné par un diplôme de la Haute École dont l'étudiant·e est issu·e. Les crédits obtenus pour le module de formation tiennent lieu de seule rémunération. Il est néanmoins prévu que l'entreprise indemnise l'étudiant·e pour les frais (trajets à réaliser pour des entretiens, achat de matériel, etc.) engagés pour la réalisation de l'étude.

## CONFIDENTIALITÉ

En principe, les résultats d'un travail de Bachelor sont publiquement accessibles, pour favoriser l'échange du savoir. Cependant, les travaux qui contiennent des informations sensibles de l'entreprise, comme les finances ou des choix stratégiques, peuvent faire l'objet d'une clause de confidentialité et ne seront pas consultables. Seuls le titre et un résumé sont publiés.





[heig-vd.ch/heg](https://heig-vd.ch/heg)

---

**PRENEZ CONTACT  
AVEC NOUS**